



Désignation des représentants de l'UT3  
au Conseil académique de l'UFTMiP.

## Conseil académique du 21 septembre 2021

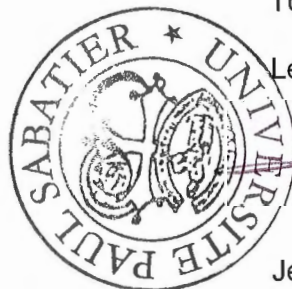
### Délibération 2021/09/CAC-017

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-4 et L.712-6-1 ;  
Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment l'article 42 ;  
Considérant le renouvellement des membres du Conseil académique de l'UFTMiP ;  
Considérant qu'il convient de désigner 6 représentants de l'UT3 au Conseil académique de l'UFTMiP dont au moins 4 enseignants-chercheurs et assimilés ;  
Considérant que les vice-présidents « recherche », « formation » et « étudiant » de l'UT3 sont membres d'office au Conseil académique de l'UFTMiP ;  
Considérant la candidature de Monsieur David LABAT, collègue A ;  
Considérant que les conseillers procèdent au vote à main levée ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers désignent Monsieur David LABAT pour siéger au Conseil académique de l'UFTMiP.**

Toulouse, le 21 septembre 2021

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 80

Nombre de membres présents ou représentés : 42

Nombre de voix favorables : 42

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0